

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 avril 2012, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Huguette Drouin  
Johanne Béliveau  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose. Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-04-48

Il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir annulé le point no 11 et ajouté à varia:

- a) Fondation Rues Principales
- b) Marché des artisans

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

**4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012**

12-04-49

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 mars 2012.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

**5. DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

12-04-50

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, pour le mois de mars, pour la somme de 4 263.40\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

**6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

12-04-51

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 103 337.31\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 2653 à 2678:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
2648	BELL MOBILITÉ	119.66	FRAIS CELLULAIRES
2649	BELL CANADA	22.60	LIGNE SANS FRAIS

2650	CSST	98.70	REMISES 2011
2651	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	796.00	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
2652	BELL CANADA	434.12	TÉLÉPHONE BUREAU: 231.44\$ CAS/BIBLIO 104.53\$ TÉLÉCOPIEUR: 98.15\$
2653	HYDRO-QUÉBEC	470.70	ÉCLAIRAGE DES RUES
2654	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	150.48	ESSENCE
2655	SUN MEDIA	377.12	AVIS PUBLIC DISTRICTS ÉLECTORAUX
2656	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	783.13	FRAIS ANNUEL DE BASE: 351.97 \$ OUVERTURE DE 5 DOSSIERS: 431.16
2657	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	62.02	HONORAIRES POUR PERCEPTION D'UN COMPTE DÛ
2658	FEDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	12.24	FRAIS DE TRANSPORT
2659	IMPRIMERIE LÉONARD	431.16	ENVELOPPES AVEC ENTÊTE
2660	THIBAUT & ASSOCIÉS (L'ARSENAL)	104.34	TEST ET RÉPARATION APPAREIL RESP.
2661	PYROMONT ÉQUIP. SÉCURITÉ INCENDIE	726.64	INSPECTION ET RÉPARATION APPAREILS RESPIRATOIRES
2662	CMP MAYER ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE	2 276.50	ÉQUIPEMENTS VESTIMENTAIRES POUR POMPIERS
2663	MRC DES LAURENTIDES	69 457.00	QUOTE-PART 1ER VERS: 28098\$, FORMATION: 189\$ QUOTE-PART ORDURES:41,170\$
2664	LES CONSULTANTS SM INC.	739.23	SOLDE DÛ POUR SERVICES POUR LE Puits CENTRE COMM.
2665	MINISTRE DES FINANCES	64.75	MISE A JOUR AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES LOURDS
2666	LA COOP DES FERMES DU NORD	424.75	HUILE À CHAUFFAGE - CASERNE
2667	VILLE DE BARKMERE	5 499.96	ENTENTE INSPECTEUR EN BÂTIMENT
2668	HUGUES JACOB	82.23	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2669	MICHAEL DOYLE	269.83	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 159.13 \$ REMPLACEMENT DU CHÈQUE NO 2475: 110.70\$
2670	MICHEL MORIN	118.83	COUPE-FROID POUR LA PORTE DU GARAGE, EAU, PIÈCES POUR RADIOS PORTATIFS
2671	DENIS COURTE	31.50	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2672	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 956.41	DÉGEL DE PONCEAU LAUSANNE:388.05\$ TRAVAUX SUITE AU DÉGEL:PHILIPPE-RENAUD, DUNCAN LAROSE, LAUSANNE:1568.36\$
2673	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
2674	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
2675	JEAN-PIERRE RAYMOND	50.00	ALLOCATION CCU
2676	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	239.53	DÉNEIGEMENT BÂTIMENTS - 6e VERS.
2677	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12 647.25	DÉNEIGEMENT WEIR -6e VERS
2678	EXCAVATION D.M.O. INC	4 790.63	DÉNEIGEMENT LAC VERDURE -6e VERS
	<b>TOTAL</b>	<b>103 337.31</b>	
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 641.53	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 456.86	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	6 150.35	DÉPÔTS DIRECTS

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

## 7. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2012

12-04-52

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

## 8. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, informe qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle du Transport Adapté et Collectif. En 2011, 41,305 transports adaptés et 91,321 transports en commun ont été effectués

pour les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. L'année s'est soldée par un surplus.

Monsieur Courte a assisté à cette assemblée à titre de maire suppléant. Steven Larose, maire, souligne l'importance que Montcalm soit représenté compte tenu de l'excellente collaboration obtenue lors de la demande pour un taxibus afin d'établir un circuit entre Weir et le Lac-des-Seize-Iles.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, signale que plusieurs sorties des pompiers ont eu lieu pour combattre des feux de broussailles lesquels auraient pu être évités. Monsieur le maire ajoute que deux interventions pour des motifs différents ont également été nécessaires dans le secteur du Lac Verdure par le service incendie de St-Faustin-Lac-Carré.

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des communications, des loisirs et des aînés, informe qu'elle participe avec Natacha Sylkan, à l'organisation du Marché aux puces qui aura lieu le 14 juillet prochain. Elle ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec une représentante du Centre d'Action Bénévole Laurentides, lequel offre des services de soutien à domicile aux aînés. Des dépliants sont disponibles à la municipalité. Madame Woolley termine en ajoutant qu'elle a déposé les grandes lignes concernant les orientations de la politique sur l'exposition des œuvres des artisans au centre communautaire.

**Richard Tees**, conseiller responsable de l'environnement, déclare avec joie que le secteur du Lac Verdure est maintenant raccordé au service d'Internet haute vitesse. La résolution adoptée par le conseil de Montcalm afin de supporter les démarches entreprises par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré auprès de Bell, s'est avérée profitable, de même que l'appui du député. Deux compagnies offrent maintenant les services, soit Accès et Bell.

**Steven Larose**, maire, souligne une rencontre à titre de préfet suppléant avec un représentant de Bell afin de discuter de l'installation d'une antenne près du chemin Pierre-Cantin, pour Internet Haute Vitesse, laquelle serait subventionnée par le CRTC. C'est un dossier à suivre.

9. **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

12-04-53

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2011.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

10.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 7 CHEMIN DE L'ÉPÉRIER**

12-04-54

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la propriété sise au 7 chemin de l'Épervier a été présentée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation a pour objectif de régulariser la hauteur d'un muret de soutènement (mesurant environ 2,5m) dans une cour autre que la cour avant, plus haut que la hauteur permise de 1,5m (article 12.2.3.1 du règlement 193-2002);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure relative au 7 chemin de l'Épervier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm accorde une dérogation mineure dans le présent cas.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

## 10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4 RUE DE BERNE

12-04-55

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la propriété sise au 4 rue de Berne a été présentée de nouveau à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation a pour objectif d'autoriser l'installation de cinq (5) panneaux de clôture en bois de plus de 0.75m, allant de 1,78m (70") à 1.98 (78"), en marge avant (article 12.2.2.1 du règlement 193-2002);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de maintenir la décision prise en référence à la résolution numéro 11-10-232, soit de ne pas être favorable à ladite demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm maintient sa décision dans le présent cas.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

11. Sujet annulé

## 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2012 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

12-04-56

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renonce à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'adopter le règlement numéro 283-2012 concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

### RÈGLEMENT NO 283-2012 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITE EN 6 DISTRICTS ELECTORAUX

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 13 février 2012;

CONSIDERANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2) le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Montcalm doit être d'au moins 4 et d'au plus 6;

CONSIDERANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pour-cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

EN CONSEQUENCE, il est ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 283-2012 que la division de la municipalité soit la suivante:

#### Division en districts

#### ARTICLE 1

Le territoire de la Municipalité de Montcalm est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 1:** 117 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la rive nord du lac Beaven, cette rive, la Crique, les rives ouest et sud du lac Rond, la ligne arrière de la route du Lac-Rond Sud (327) (côté nord) , la ligne arrière de la rue Robitaille (côté nord-est), la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang 2, la ligne séparative des rangs 1 et 2, la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang 1 et la limite municipale sud et ouest jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 2:** 106 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la ligne séparative des lots 8 et 9 du rang 4, la ligne séparative des lots 8 et 9 du rang 4, la ligne séparative du lot 8 et du bloc D du rang 3, la ligne arrière du chemin Duncan Sud (côté ouest), la ligne séparative des rangs 2 et 3, la ligne séparative des lots 12 et 13 du rang 2, la ligne arrière du chemin Larose (côté nord-est), la ligne arrière de la montée de Montcalm (364) (côté nord), la ligne arrière de la route du Lac-Rond Nord (327) (côté sud-est), la ligne arrière du chemin Schippel (côté nord-est), la ligne arrière de la rue McKenzie (côté sud-est), la limite nord du lot 9A-P du rang 2, les rives est, sud et ouest du lac Rond, la Crique, la rive nord du lac Beaven et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 3:** 88 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et la ligne séparative des rangs 5 et 6, cette ligne séparative, la ligne séparative des lots 28 et 29 des rangs 5 et 4, la ligne séparative des rangs 3 et 4, la ligne séparative des lots 21 et 22 des rangs 3 et 2, la ligne séparative des rangs 1 et 2, la ligne arrière de la montée de Montcalm (364) (côté est et nord-est), la ligne arrière du chemin Larose (côté nord-est), la ligne séparative des lots 12 et 13 du rang 2, la ligne séparative des rangs 2 et 3, la ligne arrière du chemin Duncan Sud (côté ouest), la ligne séparative du lot 8 et du bloc D du rang 3, la ligne séparative des lots 8 et 9 du rang 4 et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 4:** 89 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne séparative des lots 21 et 22 du rang 4 et de la ligne séparative des rangs 3 et 4, cette ligne séparative, la ligne séparative des lots 32 et 33 des rangs 3 et 2, la limite municipale, la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang 1, la ligne séparative des rangs 1 et 2, la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang 2, la ligne arrière de la rue Robitaille (côté nord-est), la ligne arrière de la route du Lac-Rond Sud (côté nord, la rive est du lac Rond, la limite nord du lot 9A-P du rang 2, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue McKenzie (côté sud-est), la ligne arrière du chemin Schippel (côté nord-est) la ligne arrière de la route du Lac-Rond Nord (côté sud-est), la ligne arrière de la montée de Montcalm (route 364) (côté nord et est), la ligne séparative des rangs 1 et 2 et la ligne séparative des lots 21 et 22 des rangs 2 et 3 jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 5:** 108 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne séparative des lots 28 et 29 du rang 5 et la ligne séparative des rangs 5 et 6, cette ligne séparative, la limite municipale est et sud, la ligne séparative des lots 32 et 33 des rangs 2 et 3, la ligne séparative des rangs 3 et 4 et la ligne séparative des lots 28 et 29 des rangs 4 et 5 jusqu'au point de départ.

**DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 6:** 89 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la ligne séparative des rangs 5 et 6, cette ligne séparative et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel du Canton de Montcalm.

Entrée en vigueur

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2).

(Signé) Steven Larose, maire

(Signé) Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

12-04-57

13. **DEMANDE D'APPUI À SAINTE-AGATHE-DES-ARTS**

**CONSIDÉRANT** que le Théâtre Le Patriote est reconnu comme une salle mythique de la scène culturelle québécoise et qu'il fait partie intégrante de l'histoire de la chanson québécoise ;

**CONSIDÉRANT** que le Théâtre Le Patriote est un fleuron du patrimoine culturel de la région des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que le Théâtre Le Patriote constitue un outil de développement économique, culturel et touristique majeur pour notre territoire;

**CONSIDÉRANT** que Sainte-Agathe-des-Arts, diffuseur des arts de la scène, est le gestionnaire du Théâtre Le Patriote ;

**CONSIDÉRANT** que Sainte-Agathe-des-Arts désire être reconnu officiellement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme diffuseur pluridisciplinaire dans le cadre du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène* ;

**CONSIDÉRANT** que cette reconnaissance permettra à Sainte-Agathe-des-Arts de réaliser sa vision artistique, de se positionner comme un acteur important du développement culturel de la région, de participer activement au dynamisme de la vie culturelle régionale et d'offrir à notre communauté des événements professionnels, accessibles, originaux et complémentaires dans le domaine des arts de la scène ;

**CONSIDÉRANT** que cette reconnaissance permettra également à Sainte-Agathe-des-Arts de faire vivre cette institution culturelle qu'est le Théâtre Le Patriote et de la positionner avantageusement dans le cercle des diffuseurs en arts de la scène au Québec ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Montcalm appuie l'organisme Sainte-Agathe-des-Arts dans ses démarches vers une reconnaissance officielle de diffuseur pluridisciplinaire par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

12-04-58

14. **SERVICE INCENDIE – EMBAUICHE D'ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE À TITRE DE CADET POMPIER**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu

- d'embaucher Alexandre Larrivée-Plante à titre de cadet pompier, au taux horaire de 12.00 \$ et

- d'autoriser le paiement du salaire rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

15. **DEMANDE D'APPUI FINANCIER EU ÉGARD AU CAMP DES JEUNES SQ / CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE**

12-04-59

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides, conjointement avec le Club Richelieu La Ripousse, organise le camp d'été des jeunes;

**CONSIDÉRANT** que ce camp est offert gracieusement à des jeunes qui proviennent d'un milieu défavorisé;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil autorise la remise d'une somme de 250\$ au Club Richelieu La Ripousse eu égard au camp des jeunes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16. **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

12-04-60

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'autoriser l'inscription de Steven Larose, maire, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités lequel aura lieu vers la fin de septembre prochain au Centre des congrès de Québec, pour la somme de 650\$, taxes en sus et d'autoriser les frais afférents audit congrès.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17. **REDDITION DES COMPTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2010-2013)**

12-04-61

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la reddition des comptes dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 pour les travaux effectués au 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le seuil du niveau d'investissement a été respecté, soit pour la somme de 19,126.33 \$ pour l'année 2010 et 18,004.46 \$ pour l'année 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu

- d'adopter le rapport de dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013, pour les années 2010 et 2011, pour la somme totale de 210,663.12 \$;

- de mandater la directrice générale à faire parvenir la reddition des comptes pour les années 2010 et 2011 au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

18. **VOIRIE – ENTRETIEN PRINTANIER**

12-04-62

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'autoriser le balayage des rues de même que la mise en forme et le nivelage des chemins, pour la somme de 6 000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –



19. **CORRESPONDANCE**

Une liste de la correspondance du mois de mars a été remise aux membres du conseil.

20. **VARIA**

a) **FONDATION RUES PRINCIPALES**

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village, résume les démarches entreprises à ce jour eu égard à la revitalisation du village. Les plans ont été acceptés, les mesures ont été vérifiées, l'évaluation des coûts est établie. Le type d'éclairage extérieur a été déterminé. Une rencontre aura lieu jeudi prochain avec un représentant du ministère des Transports et une réunion à laquelle les citoyens seront invités se tiendra le 30 avril 2012 au centre communautaire.

b) **MARCHÉ DES ARTISANS**

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications, des loisirs et des aînés souligne que les artisans seront invités à exposer leurs œuvres lors de la tenue du Marché des artisans.

**AUTORISATION POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ MARCHÉ DES ARTISANS**

12-04-63

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'autoriser la tenue de l'activité « Marché des Artisans » au centre communautaire, le 14 juillet 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

21. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-04-64

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

---

Steven Larose, maire

---

Lucie Côté, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.